

## Meurtre à Nantes : quand la justice française nous dégoûte et nous met en danger



Un multirécidiviste a reconnu le viol et le meurtre d'une adolescente. L'homme placé en garde à vue, âgé de 46 ans, avait déjà été condamné pour viol il y a plusieurs années. L'Inspection générale de la justice a été saisie. Les enquêteurs devront évaluer le suivi socio-judiciaire du mis en examen.

Avec Laurence  
Sailliet

Elle avait 15 ans. Elle ne rejoindra pas ses camarades pour la rentrée. Elle est morte. Après avoir été violée, elle a été étranglée avec un câble, aspergée d'eau de javel et brûlée. C'est avec un immense chagrin que nous pensons à elle, sa famille et ses amis tous dévastés. Mais le passé judiciaire de ce criminel n'aurait jamais dû permettre qu'il commette ces faits, ce vingt août à Nantes, qu'il brise encore des vies. Alors qu'il avait été condamné aux assises en 2005 à 18 ans de réclusion criminelle pour neuf viols, trois tentatives et une agression sexuelle, il a été libéré dès 2016. Libre et pourtant si dangereux, ce violeur, cet assassin, qui avait déjà pour habitude de bâillonner, de ligoter, de bander les yeux de ses victimes, parfois sous la menace d'un couteau, n'avait pourtant pour contrainte thérapeutique qu'une seule visite tous les deux mois chez un psychothérapeute. Au-delà de cette liberté qui ne devait pas lui être rendue qui peut raisonnablement penser que ce suivi allait suffire à détecter une récidive, une volonté de passer encore à l'acte ?

Après ce terrible événement, pour renforcer notre colère et notre dégoût, si cela était encore possible, il fallait entendre les propos du procureur adjoint de Nantes, au cours d'une conférence de presse : « Quand vous avez un drame pareil, c'est un échec pour tout le monde ». Dénués de toute émotion, empathie ou compassion, ses mots en disent long sur sa conception des responsabilités dans cette affaire. Non Monsieur, il s'agit de la faute de ceux qui ont accordé cette remise de peine et déterminé les obligations de son suivi socio judiciaire. D'ailleurs, nous pouvions même entendre une forme de satisfaction de ce même magistrat, lorsqu'il souligna que le suspect « respectait » l'ensemble de ces dites obligations, un peu comme si la justice avait fait son travail... Enfin, comble du cynisme il ajoutait : « La victime passait par là, elle a eu le malheur de lui plaire », insinuant ainsi que le fait de plaire pouvait créer la circonstance d'un viol et d'un crime. Cette jeune fille a surtout eu le malheur de ne pas être protégée par la justice de son pays qui a privilégié la réinsertion de ce monstre à la sécurité de nos concitoyens.

Comment alors supporter et accepter encore cette doctrine, plutôt choyée par la gauche mais reprise sous ce quinquennat, celle qui vise à vider les prisons ? Après Nicole Belloubet qui a su montrer son efficacité sur le sujet, c'est Eric Dupond-Moretti, fraîchement nommé, qui s'est illustré en se réjouissant d'un taux d'occupation carcérale très bas et qui s'est empressé de courir au chevet des délinquants et criminels avant de s'apitoyer sur le sort des victimes. Peut-être qu'en devenant Ministre aurait-il dû accepter de tomber totalement sa robe d'avocat ?

Et les conséquences d'une telle politique sont graves, pour les victimes et pour notre pays. En effet, ces événements dramatiques liés à la récidive, aux réductions abusives de peine et à la totale insuffisance des contraintes qui suivent les libérations, engendrent une réaction légitime : la perte de confiance des Français en la justice. Et des questions essentielles émanent, de fait, de ce doute profond qui s'installe. Elles doivent nous alerter. Comment faire vivre une démocratie dans un tel contexte de défiance ? Sur quels fondements,

---

bâtir l'éducation de nos enfants sans avoir la certitude que la justice ne soit en capacité ou n'ait la volonté de punir à la hauteur de la gravité des actes commis ? Comment rétablir le respect dû à nos forces de l'ordre lorsque l'on sait que leur mission sera anéantie par ce laxisme judiciaire ?

Aussi il est temps d'agir avant de voir s'effondrer totalement les piliers de notre République.

Le décès tragique de cette adolescente et le sort de toutes les autres victimes doivent rappeler chacun à leurs responsabilités, nous leur devons. Ce sont bien les décideurs politiques et les magistrats, qui, dans leurs rôles respectifs, sont les maillons incontournables de ce changement qui doit s'opérer en urgence. Et pour conclure ce triste écrit, pour ceux qui continuent malgré tout à disséminer leur propagande libertaire et la culture de l'excuse, il ne reste qu'à espérer que le cœur et la compassion les amènent enfin à la raison.